

# NON

## à la suppression des élections prud'homales !

Nicolas Sarkozy a supprimé un quart des conseils de prud'hommes, il a repoussé d'un an leur élection, il n'est pas allé jusqu'à la supprimer...

**Ce que la droite n'a pas osé, le gouvernement veut le faire !**

**Adoption de l'ANI, casse de l'inspection du travail, suppression des élections prud'homales...**

**Le gouvernement détruit le droit social !**



<http://www.republiqueetsocialisme.fr>

# NON

## à la suppression des élections prud'homales !

Nicolas Sarkozy a supprimé un quart des conseils de prud'hommes, il a repoussé d'un an leur élection, il n'est pas allé jusqu'à la supprimer...

**Ce que la droite n'a pas osé, le gouvernement veut le faire !**

**Adoption de l'ANI, casse de l'inspection du travail, suppression des élections prud'homales...**

**Le gouvernement détruit le droit social !**



<http://www.republiqueetsocialisme.fr>

## Suppression des élections prud'homales : une atteinte inacceptable à la démocratie sociale !

Les conseils de prud'hommes défendent les droits des salariés.  
**Supprimer la dernière élection sociale libre et démocratique,  
c'est priver les travailleurs du choix de leurs défenseurs.**

La légitimité des Conseils de Prud'hommes est renforcée par  
l'élection par leurs pairs. **Il faut maintenir ces élections !**

Par quoi le gouvernement veut-il remplacer les élections ? Par une  
désignation sur la base de la « représentativité » syndicale par les  
élections professionnelles. Un dispositif opaque et douteux :

- des élections réparties sur 4 ans
- des résultats transmis par les directions sans aucune  
vérification
- une collation par le ministère sans aucun contrôle

République et Socialisme membre du Front de Gauche  
revendique au contraire un  renforcement et une  
reconnaissance élargie, en particulier dans les PME/TPE,  
du droit syndical et des tribunaux prud'homaux.

**Pour une vraie démocratie sociale, refusons la fin des élections prud'homales**

J'adhère / Je donne :

**J'adhère à R&S**

**Je fais un don à R&S**

et je verse la somme de : ..... €

et je verse la somme de : ..... €

60€ adhésion normale / 100€ adhésion de soutien / 100€ couples

35€ personnes en difficulté / 50€ couples en difficulté

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... n° Tèl : .....

Courriel : .....

A retourner rempli et accompagné de votre chèque (à l'ordre de l'AFMCR) à :

Olivier ALONSO, Appt n°10, 10 avenue Pasteur, 76 000 ROUEN

**Chèque à l'ordre de l'AFMCR : l'adhésion donne lieu à reçu pour déduction fiscale**


## Suppression des élections prud'homales : une atteinte inacceptable à la démocratie sociale !

Les conseils de prud'hommes défendent les droits des salariés.  
**Supprimer la dernière élection sociale libre et démocratique,  
c'est priver les travailleurs du choix de leurs défenseurs.**

La légitimité des Conseils de Prud'hommes est renforcée par  
l'élection par leurs pairs. **Il faut maintenir ces élections !**

Par quoi le gouvernement veut-il remplacer les élections ? Par une  
désignation sur la base de la « représentativité » syndicale par les  
élections professionnelles. Un dispositif opaque et douteux :

- des élections réparties sur 4 ans
- des résultats transmis par les directions sans aucune  
vérification
- une collation par le ministère sans aucun contrôle

République et Socialisme membre du Front de Gauche  
revendique au contraire un  renforcement et une  
reconnaissance élargie, en particulier dans les PME/TPE,  
du droit syndical et des tribunaux prud'homaux.

**Pour une vraie démocratie sociale, refusons la fin des élections prud'homales**

J'adhère / Je donne :

**J'adhère à R&S**

**Je fais un don à R&S**

et je verse la somme de : ..... €

et je verse la somme de : ..... €

60€ adhésion normale / 100€ adhésion de soutien / 100€ couples

35€ personnes en difficulté / 50€ couples en difficulté

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... n° Tèl : .....

Courriel : .....

A retourner rempli et accompagné de votre chèque (à l'ordre de l'AFMCR) à :

Olivier ALONSO, Appt n°10, 10 avenue Pasteur, 76 000 ROUEN

**Chèque à l'ordre de l'AFMCR : l'adhésion donne lieu à reçu pour déduction fiscale**